

## Question sur les tribunaux de commerce

Par **leroux**, le 11/01/2009 à 19:22

les juges des tribunaux de commerce sont :

- Des fonctionnaires qui, pour l'essentiel, sont issus de l'Ecole Nationale de la Magistrature
- Des représentants des chambres de commerce
- élus par leurs pairs, c'est à dire par et parmi les commerçants, dirigeants de sociétés et conjoints collaborateurs.

Merci de m'aider, je sais pas trop répondre à cette question . Il peut y avoir plus d'une réponse juste (c'est à dire 2 ou3) merci d'avance pour vos réponses.

Par **Murphys**, le 11/01/2009 à 20:46

Réponse 3, avec une exception en droit local alsacien mosellan où on pratique l'échevinage (juges pros et élus)